

33 - Vie des Quartiers - Avenants programmatifs et financiers d'actions 2012 avec les associations : Association Sportive et d'Education Populaire des Cras/Chaprais, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente/Orchamps, Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux et Maison des Jeunes et de la Culture Besançon/Clairs-Soleils

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur :

Contexte

La Ville de Besançon anime, au travers de sa délégation «Animation Socioculturelle et Vie des Quartiers» un réseau composé de 4 structures municipales (Planoise, Montrapon/Fontaine Ecu, Grette/Butte et Espace Associatif des Bains Douches) et de 4 structures associatives partenaires (Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils, Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais, Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps, Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux). Chacune de ces structures (hormis les Bains Douches - demande d'agrément en cours) bénéficient de l'agrément «Centre social» délivré par la CAF de Besançon.

Ce partenariat est formalisé avec les structures associatives par des conventions (Conseil Municipal du 15 décembre 2005), prorogées à plusieurs reprises (et qui courent jusqu'à la mi 2012 - cf. délibération du 8 décembre 2011) qui présentent le projet associatif de chaque structure et définissent notamment les modalités d'attribution des aides financières ou de mise à disposition de locaux et de matériel.

Pour 2012 il convient, selon les termes de ces conventions, de se prononcer sur les avenants annuels qui fixent le programme d'actions engagé et qui déterminent la participation financière de la Ville pour chacune d'entre elles. Ces subventions 2012 seront reprises dans les conventions cadres qui seront renouvelées en juin prochain.

Pour ne pas pénaliser les trésoreries de ces associations, un premier acompte voté au Conseil Municipal du 8 décembre 2011 leur a été versé au mois de janvier ; un 2^{ème} acompte a été voté par le Conseil Municipal du 22 février 2012 pour le Comité de Quartier Rosemont St-Ferjeux et pour la MJC des Clairs-Soleils. Ces acomptes sont soustraits des subventions pour déterminer le montant des sommes restant à verser à ces associations en 2012.

Les avenants présentent également les contributions des autres délégations de la Ville ainsi que la valorisation de l'aide apportée par la Ville en termes de locaux et de personnel le cas échéant.

Des subventions complémentaires de la Ville sont attribuées à ces organismes au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et du Contrat Enfance Jeunesse et font l'objet de délibérations spécifiques.

1 - Avenant annuel avec l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras - Chaprais

Il est proposé de subventionner les actions suivantes de l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras - Chaprais» pour l'année 2012 :

ACTIONS	Proposé 2012
REALISER DES ACTIVITES	
Activités enfance et jeunesse	
Activités pour tous - enfants	21 500
Accueil de Loisirs - 6 ans	20 000
Accueil de Loisirs 7 - 13 ans	22 000
Séjours	2 000
Nouvelles cultures urbaines	12 000
A Tire d'Aile	1 000
Activités adultes	
Activités Adultes	13 000

SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXIMITE ET LES GROUPES D'HABITANTS	
Soutien associations / Centre social	17 020
Atelier de socialisation	
Accompagnement à la scolarité	6 280
Vital'Eté, AE, Fête de Quartier	12 000
Participation aux loyers / fluides	51 820
TOTAL	178 620

Au total, la somme des subventions de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuées pour l'année 2012 par la Ville à l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais» serait de **178 620 €** (en 2011 la subvention de fonctionnement était de 163 620 € ; la différence provient de la prise en charge, par la Ville, des fluides de l'ASEP) pour un budget prévisionnel 2012 de l'ASEP de 910 570 €.

En outre, le versement d'une subvention de 5 490 € par la Direction Culture à l'Ecole de Musique sera proposé au cours de ce présent Conseil Municipal.

Versements

Subventions	Acompte Janvier versé	Avril	Juillet
Ville actions	54 540	62 040	62 040

Outre ces subventions de fonctionnement, il est proposé de verser une subvention d'investissement de 10 000 € à l'ASEP. En effet, les locaux ainsi que les équipements et matériels utilisés par cette association nécessitent d'être régulièrement entretenus ou renouvelés.

Cette subvention sera versée en totalité dès signature de l'avenant, à charge pour l'association de justifier, en fin d'exercice budgétaire de l'utilisation de ces fonds.

Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2011

Local Espace Simone de Beauvoir, Rue Violet	Valorisation	Charges	OM	TOTAL
	11 192	529	135	11 856

Autres locaux mis à disposition

Gymnase Résal

2 - Avenant annuel avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps

Il est proposé de subventionner les actions suivantes de «MJC Palente-Orchamps» pour l'année 2012 :

ACTIONS	2012
REALISER DES ACTIVITES	
Activités enfance et jeunesse	
Ecole de Danse	2 000
CEL S'ouvrir et Découvrir Ecole de Théâtre	2 300
Ateliers Enfance Jeunesse	2 200
Accueil de Loisirs Mercredi	5 500
Accueil de Loisirs - 6 ans	6 100
Accueil de Loisirs 7 - 12 ans	30 530
Accueil de Loisirs 13 - 17 ans	8 790
Fonds de solidarité - Accueil de Loisirs	8 800
Fonds de réserve - accueil de loisirs (tarifs plancher inférieur ou égal à 450)	5 120
A Tire d'Aile	1 000
Soutenir le tissu associatif de proximité et les groupes d'habitants	
Coordination du GSE	6 500
Coordination centre social	3 000
Activité citoyenne intergénérationnelle	3 300
Image de soi, confiance en soi	0
Stages de préqualification	7 100
Ecrivains publics «groupes de paroles»	2 000
Animation collective famille «Parents en question»	20 400

CO ET PRODUIRE DES ANIMATIONS	
Développement culturel	
Programme accès aux livres «Fête du livre»	11 370
Accompagnement à la scolarité	17 100
Spectacles Jeune Public	6 300
Philosophable	0
Fanfare à l'école de Jean Zay	2 500
Référent de quartier	7 600
Frais de fonctionnement général	5 600
TOTAL	165 110

Au total la somme des subventions de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuées pour l'année 2012 par la Ville à la «MJC Palente - Orchamps» serait de **165 110 €** (en 2011, la subvention de fonctionnement était de 163 460 €) pour un budget prévisionnel 2012 de l'association de 1 584 000 €.

En outre, le versement d'une subvention de 21 530 € par la Direction Culture à l'Ecole de Musique sera proposé au cours de ce présent Conseil Municipal.

Versements

Subventions	Acompte Janvier versé	Juillet	Octobre
Ville actions	81 730	41 690	41 690

Outre ces subventions de fonctionnement, il est proposé de verser une subvention d'investissement de 10 000 € à la MJC Palente Orchamps. En effet, les locaux ainsi que les équipements et matériels utilisés par cette association nécessitent d'être régulièrement entretenus ou renouvelés.

Cette subvention sera versée en totalité dès signature de l'avenant, à charge pour l'association de justifier, en fin d'exercice budgétaire de l'utilisation de ces fonds.

Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2011

Locaux	Valorisation	Charges	OM	Total
24 rue des Roses	133 274	2 912	409	136 595
Local Espace Simone de Beauvoir rue Violet	20 288	750	410	21 448
Sous-total locaux	153 562	3 662	819	158 043
Personnel 2 agents				19 910
TOTAL				177 953

Autres locaux mis à disposition**Permanents :***Ecole Jean Zay (partie non scolaire)**Occasionnels :****Ecole élémentaire Jean Zay (vacances)******Ecole maternelle Condorcet (vacances)******Ecole élémentaire Pierre et Marie Curie (vacances)****Gymnase Jean Zay (été)***3 - Avenant annuel avec le Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux**

Il est proposé de subventionner les actions suivantes du «Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux» pour l'année 2012 :

ACTIONS	Proposé 2012
REALISER DES ACTVITES	
Animation enfance et jeunesse	
Accueil de Loisirs - 6 ans	16 200
Accueil de Loisirs 7 - 12 ans	24 300
Accueil de Loisirs 13 - 17 ans	15 500
A Tire d'AILE	1 000
Accompagnement à la scolarité	31 000
Activités de loisirs	16 000
SOUTENIR LE TISSU ASSOCIATIF DE PROXIMITEET LES GROUPES D'HABITANTS	
Animation globale sur le quartier de l'Amitié	42 000
Atelier de mobilisation vers l'emploi	2 500
Coordination Groupe Solidarité Emploi - GSE	2 500
Chantiers d'Insertion	10 000
CO ET PRODUIRE DES ANIMATIONS	
Animations de quartier	3 390
CONTRACTUALISATION	
Référent de quartier	7 600
Participation au coût des fluides	12 500
TOTAL	184 490

Au total la somme des subventions de fonctionnement (hors CUCS et CEJ) attribuées pour l'année 2012 par la Ville au «Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux» serait de **184 490 €** (en 2011, la subvention de fonctionnement était de 185 140 €) pour un budget prévisionnel 2012 de l'association de 849 266 €.

Versements

Subventions	Acompte Janvier	Mars (CM du 22/02)	Juillet	Octobre
Ville actions	46 285	46 285	45 960	45 960

Outre ces subventions de fonctionnement, il est proposé de verser une subvention d'investissement de 10 000 € au Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux. En effet, les locaux ainsi que les équipements et matériels utilisés par cette association nécessitent d'être régulièrement entretenus ou renouvelés.

Cette subvention sera versée en totalité dès signature de l'avenant, à charge pour l'association de justifier, en fin d'exercice budgétaire de l'utilisation de ces fonds.

Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2011

Valorisation locaux - 1 avenue Ducat	157 000
--------------------------------------	---------

Autres locaux permanents mis à disposition :

Salle de l'Amitié

4 - Situation de la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils

Cette association est placée en procédure de redressement judiciaire depuis septembre dernier. Le jugement de fin de période d'observation doit intervenir le 23 mars 2012.

Compte tenu de ce contexte, il est proposé de limiter le subventionnement des actions et du fonctionnement de la Maison des Jeunes et de la Culture de Besançon - Clairs-Soleils à hauteur de 150 000 € et sur la base des thématiques suivantes issues de la convention pluriannuelle :

- réaliser des activités
- soutenir le tissu associatif de proximité
- co-produire des animations.

Si la poursuite de l'activité est décidée par le jugement attendu au 23 mars 2012, un avenant ajusté aux modalités de cette poursuite d'activité sera proposé au prochain Conseil Municipal.

Rappel des acomptes déjà versés

Subventions	Acomptes versés	Mars (CM du 22/02)
Ville actions	100 000 *	50 000

* 30 000 € versés en 2011 à titre d'avance sur la subvention 2012 (délibération du 8/12/2011) et 70 000 € versés en 2012 (délibération du 19/01/2012)

Valorisation sur la base des éléments et des coûts constatés en 2011

Locaux 67 E rue de Chalezeule/ Centre Martin Luther King	Valorisation	Charges	Personnel (1 agent)	Total
TOTAL	127 327	14 014	37 300	178 641

Autres locaux mis à disposition à titre occasionnel :*Ecole maternelle Jean Macé (mercredi)**Ecole élémentaire Jean Macé (vacances)**Gymnase Clairs-Soleils***5 - Gratuité des salles du Kursaal**

Il est par ailleurs proposé d'accorder aux centres sociaux bisontins, dont ces structures font partie, la gratuité de l'utilisation des salles du Kursaal qu'elles seront amenées à utiliser en cours d'année 2012 dans le cadre de leurs activités.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- fixer comme suit les subventions de fonctionnement annuelles de la Ville / actions dont les modalités de versement s'effectueront selon les termes des conventions pluriannuelles et de leurs avenants de prolongation et sous déduction des acomptes déjà versés :

- . 178 620 € à l'«Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais»
- . 165 110 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture de Palente - Orchamps»
- . 184 490 € au «Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux»
- . 150 000 € à la «Maison des Jeunes et de la Culture Besançon - Clairs-Soleils»

En cas d'accord, la somme restant à verser, soit 395 665 €, sera prélevée au chapitre 65.422/6574 CS 47030.

- fixer comme suit les subventions d'investissement de la Ville dont le versement s'effectuera dès signature de l'avenant n° 3 pour le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux et des avenants n° 2 pour l'ASEP et la MJC Palente-Orchamps :

- . 10 000 € à l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais
- . 10 000 € à la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps
- . 10 000 € au Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux

En cas d'accord, la somme de 30 000 € sera prélevée au chapitre 204.422/20421.509 CS 47030.

- d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer l'avenant n° 3 pour le Comité de Quartier Rosemont/Saint-Ferjeux et les avenants n° 2 pour l'ASEP et la MJC Palente Orchamps déterminant le montant de la subvention annuelle de fonctionnement, des subventions CUCS, CEJ et investissement avec les associations : Maison des Jeunes et de la Culture de Palente-Orchamps, Comité de Quartier Rosemont - Saint-Ferjeux, l'Association Sportive et d'Education Populaire des Cras-Chaprais

- de décider d'accorder à ces 4 structures la gratuité pour l'utilisation des salles du Kursaal dans le cadre de leurs activités

- d'autoriser Mme la Première Adjointe à signer les conventions de mise à disposition de locaux correspondants pour les associations concernées.

«**Mme Marie-Noëlle SCHOELLER** : Je ne vois pas non plus de questions. On peut donc le passer au vote».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. GHEZALI, Mme FALCINELLA et M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 29 mars 2012.